



Syndicat National
Cgt – FORCE OUVRIERE
des Lycées et Collèges
Coordination régionale – Académie de Nantes
2, Place de la Gare de l'Etat – 44200 Nantes



Déclaration du SNFOLC – Académie de Nantes

CAPA des certifiés du 12 mars 2019 - Avancement accéléré d'échelon

Avant d'en venir au point inscrit à l'ordre du jour, il nous paraît nécessaire d'évoquer la situation sociale particulièrement tendue dans laquelle se tient cette CAPA.

Alors que le projet de loi dit « pour une école de la confiance » a été massivement rejeté au Conseil supérieur de l'Education, le ministre persiste et signe : le projet de loi a été adopté à l'Assemblée Nationale. Il prévoit notamment la remise en cause de la liberté d'expression des fonctionnaires et agents publics au nom de « l'engagement » et de « l'exemplarité », la poursuite des expérimentations locales dérogoratoires au Code de l'Education, l'aggravation des dispositions déjà contenues dans la loi Peillon de refondation de l'école avec la mise en place d' « établissements publics des savoirs fondamentaux » (dans lesquels professeurs des premiers et second degré pourraient intervenir indifféremment sur le deux niveaux), la possibilité pour M. le ministre de mettre en œuvre la réforme territoriale par ordonnances, l'attribution de « missions d'enseignement » aux assistants d'éducation sous couvert de préprofessionnalisation. Nous demandons l'abrogation de cette loi.

De la même manière Force Ouvrière s'oppose :

- au projet de loi sur la réforme de l'Etat qui participe de la même volonté de régression sociale généralisée,
- à la généralisation du recrutement de personnels précaires non titulaires sur des postes pérennes au mépris du statut général de la fonction publique,
- à la création de nouvelles sanctions contre les personnels qui seraient infligées sans consultation des CAP,
- à la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- à la diminution des compétences des commissions administratives,
- au recours à des ordonnances sur le dialogue social dans la fonction publique.

Le gouvernement doit entendre les personnels et renoncer à ces mesures unanimement rejetées. Il est temps d'en finir avec la politique du mépris, et du passage en force. C'est pourquoi Force Ouvrière appelle aux côtés de la CGT, de Solidaires et des organisations étudiantes UNL et Unef à une journée d'action, de mobilisation et de grève le 19 mars. Il s'agit de cesser le travail ensemble le même jour, public et privé, pour se faire entendre.

Concernant cette CAPA, elle est chargée d'examiner l'avancement d'échelon des professeurs certifiés de l'académie de Nantes dans le cadre de la réforme Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations. Elle doit donner un avis sur le choix des 30% de promouvables qui pourront bénéficier d'une bonification d'ancienneté pour un avancement accéléré au 7ème et au 9ème échelon. Cette décision n'est pas neutre. Elle permettra aux intéressés de toucher sur un an 1574,50 € bruts (pour un passage accéléré au 7ème échelon) ou de 2024,36 € bruts (pour une bonification d'ancienneté lors de l'accès au 9ème échelon) de plus que les personnels non retenus. Bien sûr ces sommes ne suffisent pas à compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000, mais elles sont tout de même appréciables en cette période d'austérité générale, de gel du pouvoir d'achat, et d'augmentation des prélèvements.

Nous dénonçons avec fermeté la politique du seuil qui aboutit à chercher des critères farfelus pour départager les avis très satisfaisants.

Nous demandons des statistiques sur l'avancement des TZR qui semblent lésés et parfois évalués au jugé sans que les chefs d'établissement les connaissent vraiment. Nous dénonçons les avis des collègues en détachement effectués pendant cette période et sans prendre en compte la valeur professionnelle dans leur corps d'origine.

Plus généralement nous dénonçons cette évaluation PPCR, et ce depuis le début, notamment car elle crée l'arbitraire et des inégalités criantes entre les collègues.